

PLU de La Teste-de-Buch : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 30 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à La Teste-de-Buch (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 18 décembre 2025. Il délimite 325 zones, dont 125 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 30 décembre 2025.

- Le PLU de La Teste-de-Buch s'applique dans sa version du 18 décembre 2025 ; nous publions 80 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 325 zones : 125 urbaines (U), 13 à urbaniser (AU), 6 agricoles (A) et 181 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, La Teste-de-Buch occupe le rang 4 par le nombre de zones délimitées : 270 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 2 153 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à La Teste-de-Buch depuis 2013, pour 5 689 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	325 zones
Zones urbaines (U)	125 zones
Zones à urbaniser (AU)	13 zones
Zones agricoles (A)	6 zones
Zones naturelles (N)	181 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	LA TESTE-DE-BUCH
Version du	18 décembre 2025
Partition GPU	DU_33529
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_33529/8427ffb1e4b327388f74e4c5e8466f73/33529_reglement_20251218.pdf
Règles extraites	80 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à La Teste-de-Buch

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Inondations et coulées de boue
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement
L'arrêté sur Légifrance	présentent une période de retour inférieure à 10 ans. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053876314

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/la-teste-de-buch-33529>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de La Teste-de-Buch : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle
Dernier événement reconnu, commencé le
Péril de la dernière reconnaissance
Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Plans de prévention des risques naturels prescrits
Plans de prévention des risques technologiques approuvés
Potential radon
Base GASPAREXTRAITE

Inondation, Mouvement de terrain, Feu de forêt, Radon
14 reconnaissances

11 février 2024

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues

2 plans

Inondation, Mouvement de terrain

1 plan

1 plan

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAa, UB, UC, UC*, UD, UD1, UD2, UD3, UE, UF1, UF2, UF3, UF4, UF5, UF6, UF7, UF8, UG1, UG2, UI, UI*, Uic, Uic*, Uich, UK, UM, UMb, UMn, UMo, UP1, UP2, UPac, UR, UT, Uhi, Usdu, Ux, Uz

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

33529
33115
CA Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
Gironde
Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

325 zones
325 zones
325 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Arcachon (7,3 km)
Gujan-Mestras (8,0 km)
Le Teich (12,5 km)
Lège-Cap-Ferret (17,7 km)
Biganos (19,4 km)
Andernos-les-Bains (20,1 km)
Audenge (22,9 km)
Mios (23,1 km)
Arès (25,0 km)
Lugos (23,6 km)
Salles (23,7 km)

55 zones
176 zones
89 zones
222 zones
93 zones
74 zones
115 zones
200 zones
67 zones
55 zones
164 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/la-teste-de-buch-33529>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.